

LISTE DE DECISIONS DE L'ASSEMBLEE DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE DU
JEUDI 24 NOVEMBRE 2022

Présents : Armand Hermans, président du CPAS
Louis Waxweiler, Jane White, Marc Joseph, Bernard Carpriau, Carol Delers,
Houda Khamal Arbit, Jacqueline Moreau, Guido Schollen, conseillers du CPAS
Audrey Monsieur, directeur général

Absents :

Excusés : Annie Vanderhaegen, conseiller du CPAS

Le président ouvre la séance à 18h30.

En application des articles 285 et 330 du décret du 22 décembre 2017 sur l'administration locale.

A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE PRECEDENTE DU CONSEIL

- 1. Politique et Organisation – Approbation du procès-verbal de l'assemblée du Conseil du 20 octobre 2022**

B. SEANCE PUBLIQUE

- 2. Politique et organisation - Notification des décisions du bureau permanent**
- 3. Politique et organisation - Assemblée générale de Haviland le 14 décembre 2022 à 18h00 (dans les bureaux de Haviland - Brusselsesteenweg 617 à 1731 Zellik)**

Le représentant du CPAS, M. Marc Joseph, et son adjoint, M. Carol Delers, sont chargés d'approuver les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire de Haviland Intercommunale du 14 décembre 2022.

- 4. Politique et organisation - Règlement sur les plaintes - Ajustement**

le Conseil du CPAS est d'accord avec la version modifiée du règlement sur les plaintes

- 5. Politique et organisation - Vue d'ensemble des plaintes CPAS 2021**

le Conseil du CPAS prend acte du traitement des plaintes en 2021

- 6. Service social - Accord de coopération Vitaal asbl**

le Conseil du CPAS est d'accord de conclure un accord de coopération avec Vitaal asbl dans le cadre de la lutte contre la pauvreté des enfants

- 7. Service social - Entente Fluvius terminaux de facturation/paiement de gestion des frais au CPAS et services annexes fournis par les CPAS**

le Conseil du CPAS marque son accord avec Fluvius dans le cadre de la gestion des frais des terminaux de facturation/paiement au CPAS et des services annexes fournis par les CPAS

8. Service social - Dates des réunions du bureau permanent et du Conseil des CPAS - 2023

le Conseil des CPAS approuve le calendrier des réunions 2023

9. Services sociaux - Notification - augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er novembre 2022

le Conseil du CPAS prend acte de l'augmentation des montants du revenu d'intégration au 1er novembre 2022

Le directeur général
Audrey Monsieur

Au nom du CPAS,

Le président du CPAS
Armand Hermans



Cette liste de décisions a été publiée sur le site Internet de l'administration communale le 25/11/2022.

Le public peut prendre connaissance de ces décisions auprès du CPAS, avenue de Limburg Stirum 116 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Une décision du CPAS peut faire l'objet d'une plainte, qui doit alors être déposée auprès de l'autorité de tutelle dans un délai de 30 jours à compter de la publication des décisions sur le site Internet. Pour un complément d'information au sujet des plaintes contre des décisions du CPAS, nous faisons référence au guide des plaintes en matière de tutelle administrative générale de l'Agentschap Binnenlands Bestuur. Ce guide est disponible pour consultation sous le lien suivant : <https://lokaalbestuur.vlaanderen.be/klachtenwegwijzer>.